


Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

5 crédits	45.0 h + 10.0 h	Q2
-----------	-----------------	----

Enseignants	Dorssemont Filip ;Lamine Auriane ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Le cours comporte deux parties. La première partie (un tiers du volume horaire) a pour objet d'éclairer, par des données historiques, économiques, politiques, sociologiques, le contexte de formation, d'autonomisation, d'épanouissement et de remise en cause du droit social, en vue de permettre à l'étudiant d'en cerner, de manière critique, les principes, fonctions, missions et enjeux. La seconde partie du cours (deux tiers du volume horaire) est consacrée au droit du travail. Elle met en relief les emprunts faits par cette discipline tant au droit privé (spécialement le droit des obligations) qu'au droit public et présente, plus particulièrement, les techniques régissant les deux grands secteurs de la matière du droit du travail: les relations individuelles, d'une part (i), et les relations collectives d'autre part (ii). (i) Concernant les relations individuelles du travail, le cours présentera les règles et techniques juridiques relatives: - à la notion, la formation, l'exécution, la suspension et la rupture du contrat de travail; - au licenciement collectif et au transfert d'entreprises. (ii) Concernant les relations collectives de travail, le cours présentera les règles se rapportant : - aux délégations syndicales - aux organes de concertation et d'information (Conseil national du travail, les commissions paritaires, les conseils d'entreprise et les comités pour la prévention et la protection du travail). - à la grève et au lock out. Enseignement magistral pouvant, le cas échéant, être complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques. Le syllabus doit être fourni au début du semestre d'enseignement, dès la deuxième année de la nomination du titulaire. 10 heures d'exercices pratiques obligatoires permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière. Les séances sont préparées par l'étudiant. Les prestations de celui-ci sont évaluées par l'assistant. Le titulaire veille, en concertation avec le président du département, à la cohérence et à la bonne articulation entre les exercices pratiques et le cours magistral, en ce compris quant à l'évaluation.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>1</p> <p>Le cours assure à l'étudiant une formation de base en droit social et des relations de travail. L'étudiant doit avoir compris et assimilé les notions et règles juridiques qui organisent la matière et doit pouvoir les appliquer correctement à des situations concrètes. L'enseignement est également destiné à développer une perception critique de la matière.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b></p> <p><u>IV. Modalités d'évaluation</u></p> <p>Le cours sera évalué par un examen écrit. Les questions seront alignées sur les AA décrits au point II. Un quart des points portent sur une question relative aux exercices pratiques. L'étudiant peut se munir d'un recueil de sources de droit social.</p>

<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b></p> <p><u>III. Type d'enseignement et supports de cours</u></p> <p><i>Type d'enseignement</i></p> <p>L'enseignement est de type magistral. Il pourra, le cas échéant, être complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques. Occasionnellement, nous recevrons des invités, spécialistes de la matière ou acteurs impliqués dans sa mise en oeuvre. 10 heures d'exercices pratiques obligatoires permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière. Les séances sont préparées par l'étudiant. Les prestations de celui-ci sont évaluées par l'assistant.</p> <p><i>Supports de cours</i></p> <p>Pour l'année académique 2019-2020, la partie du cours dont l'enseignement est assuré par Auriane Lamine sera basée sur des présentations PPT exclusivement. Chaque présentation PPT sera communiquée dans une version simplifiée (sans images) avant la séance correspondante. La partie enseignée par Filip Dorssemont se fonde sur un syllabus qui sera mis en ligne avant le début des cours concernés.</p> <p>Une page Moodle est réservée au cours. Il s'agit de la page LDROI 1302. Les supports de cours sont mis en ligne sur cette page, ainsi que des ressources supplémentaires pertinentes qui permettent une meilleure compréhension de la matière.</p>
<p>Contenu</p>	<p>Droit social (relations de travail) 2019 - 2020</p> <p><u>I. Thèmes abordés et structure du cours</u></p> <p>Le cours assure à l'étudiant une formation de base en droit social et des relations de travail. L'introduction a pour objet d'éclairer, par des données historiques, politiques, sociologiques, le contexte de formation, d'autonomisation, d'épanouissement et de remise en cause du droit social, en vue de permettre à l'étudiant d'en cerner, de manière critique, les principes, fonctions, missions et enjeux.</p> <p>Le coeur du cours est consacré à l'examen des sources du droit du travail et à leur mise en oeuvre. Elle met en relief les emprunts faits par cette discipline tant au droit privé qu'au droit public et présente, plus particulièrement, les techniques régissant les trois grands secteurs de la matière du droit du travail: les relations individuelles (i), la réglementation/protection du travail (ii) et les relations collectives (iii).</p> <p>(i) Concernant les relations individuelles du travail, le cours présentera les règles et techniques juridiques relatives à la notion, la formation, l'exécution, la suspension et la rupture du contrat de travail;</p> <p>(ii) Concernant la réglementation/protection du travail, le cours présentera le cadre juridique de la durée du travail et celui relatif au bien-être des travailleurs.</p> <p>(iii) Concernant les relations collectives de travail, le cours présentera la liberté syndicale comme condition juridique indispensable pour l'émergence de ses relations, les acteurs de la concertation sociale, les organes de la concertation, les missions et les attributions de ces organes, les normes issues de l'exercice de l'autonomie collective et les moyens d'action collective. Des développements seront également consacrés à l'examen des libertés fondamentales (expression, religion, respect de la vie privée, ...) du travailleur ainsi qu'au droit de la nondiscrimination.</p> <p><u>II. Acquis d'apprentissage et objectifs</u></p> <p>L'étudiant doit avoir compris et assimilé les notions et règles juridiques qui organisent la matière et doit pouvoir les appliquer correctement à des situations concrètes. L'enseignement est également destiné à développer une perception critique de la matière.</p> <p>En d'autres termes, l'étudiant devra être capable de :</p> <p><b>CONNAÎTRE ET COMPRENDRE</b></p> <p>1) Définir, avec ses mots, certaines notions centrales au droit du travail, mise en lumière au cours</p> <p>2) Identifier les différentes sources du droit social, leur origine, leur champ et leur portée</p> <p>3) Retrouver les sources du droit applicables à une situation donnée</p> <p><b>APPLIQUER</b></p> <p>1) Résoudre des cas pratiques portant sur des questions juridiques litigieuses /appliquer une règle de droit à une situation concrète en construisant un raisonnement juridique cohérent</p> <p><b>S'INTERROGER ET S'IMPLIQUER</b></p> <p>1) Expliquer les différentes finalités qui sont poursuivies par le droit du travail sur la base d'exemples et repérer des tensions entre elles</p> <p>2) Résumer à l'appui de sources de droit pertinentes, les enjeux d'une controverse contemporaine du droit du travail (dépassement de la distinction ouvrier-employé ; multiplication des formes de flexibilité – sécurité du travail ; motivation du licenciement ; liberté fondamentales de circulation – droits sociaux fondamentaux ; ...)</p>

<p>Autres infos</p>	<p><u>V. L'équipe pédagogique</u></p> <p><i>A. Les titulaires du cours</i></p> <p>Les deux titulaires du cours peuvent être contactés en utilisant les adresses électroniques suivantes.</p> <p>Filip Dorssemont          Filip.dorssemont@uclouvain.be          Bureau : B312, Collège Thomas More</p> <p>Auriane Lamine          Auriane.lamine@uclouvain.be          Bureau : B308, Collège Thomas More</p> <p><i>B. L'équipe des assistants</i></p> <p>L'équipe des assistants en droit du travail encadrent les cinq séances d'exercices pratiques reliées au cours magistral. Les exercices pratiques ont leur propre page Moodle : DROI1302 Droit social (relations de travail) – Exercices pratiques.</p> <p>Elliot Cobbaut : elliot.cobbaut@uclouvain.be ;          Thomas Douillet: Thomas.Douillet@claeysengels.be          Céline Wattecamps: celine.wattecamps@uclouvain.be</p> <p><u>VI. Autres</u></p> <p>Les enseignants recommandent l'acquisition du <b>code La Charte de droit social 2019</b>, mais ceci n'est pas obligatoire. Ils renvoient aux directives facultaires pour ce qui concerne le traitement et la manipulation des sources lors de l'évaluation.</p> <p><i>Equivalences</i></p> <p>Cours offerts dans d'autres programmes UCL et pour lesquels l'étudiant doit contacter son conseiller aux études ou le secrétaire académique de sa faculté afin de préciser les parties reconnues équivalentes et connaître les modalités de complément : POLS 1314</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>BUDR</p>

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROI1BA	5		
Mineure en droit (accès)	LADRT100I	5		